

[CONTAINER LABEL]

GROUPE M4 FONGICIDE

CAPTAN 80 WSP

COMMERCIAL

**Granulés dispersibles dans l'eau
FONGICIDE AGRICOLE POUR LA SUPPRESSION DES MALADIES DES PLANTES**

PRINCIPE ACTIF : Captane 80 %

AVERTISSEMENT, CONTIENT L'ALLERGÈNE SULFITES

DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION 33597 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

NE PAS VENDRE LES PETITS SACS HYDROSOLUBLES SÉPARÉMENT

Pour de l'aide médicale d'urgence et les questions de santé / sécurité appeler
ProPharma Group au 1.877.250.9291 (24 heures sur 24)

En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1.800.535.5053
(24 heures sur 24)

CONTENU NET : 250 g à 20 kg (250 g à 1 kg en petits sacs hydrosolubles)

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300 – 191 Lombard Avenue
Winnipeg, Manitoba
Canada R3B 0X2
1 855-264-6262

MISES EN GARDE GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

CORROSIF pour les yeux. ÉVITER tout contact avec les yeux. PEUT IRRITER la peau.
ÉVITER tout contact avec la peau.

Appliquer uniquement lorsque les possibilités de dérive vers des secteurs habités ou des aires d'activité humaine (maisons, chalets, écoles et aires récréatives) sont minimales. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, du matériel d'application utilisé et des réglages du pulvérisateur.

Lors du mélange, du chargement et de l'application du produit et lors des activités de nettoyage et de réparation, porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussures, des chaussettes, des lunettes à coques latérales et un appareil de protection respiratoire muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides OU un boîtier approuvé par le NIOSH pour les pesticides.

Il n'est pas nécessaire de porter des lunettes à coques latérales et des gants à l'intérieur du cockpit. Le port d'un appareil de protection respiratoire n'est pas nécessaire dans le cockpit si ce dernier est doté d'un système de filtration de l'air.

Lorsque le produit est appliqué au moyen d'une rampe d'aspersion, utiliser un tracteur à cabine fermée si la quantité manipulée dépasse 57 kg p.a./jour. La cabine fermée doit assurer une protection physique et respiratoire (c'est-à-dire présence d'un dispositif de filtration des poussières et du brouillard et/ou de purification des gaz et des vapeurs).

La cabine fermée doit constituer une barrière contre les produits chimiques qui enveloppe complètement l'occupant et qui empêche le contact avec les pesticides à l'extérieur de la cabine. Le port d'un appareil de protection respiratoire, de lunettes à coques latérales et de gants résistants aux produits chimiques n'est pas obligatoire à l'intérieur de la cabine fermée, mais ces articles doivent être à portée de main pour permettre de quitter la cabine.

Lorsque le produit est appliqué par aspersion ou au moyen d'un pulvérisateur pneumatique monté sur un tracteur à cabine ouverte, porter également un couvre-chef résistant aux produits chimiques. Les couvre-chefs résistants aux produits chimiques peuvent être un chapeau Sou'Wester, un surcoiffeur résistant aux produits chimiques ou un surcoiffeur à large bord et un capuchon imperméables couvrant suffisamment le cou.

Lorsque le produit est appliqué à l'aide d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique, porter également une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long. De plus, lors des applications en serre à l'aide de ce matériel, la quantité maximale qui peut être manipulée est de 0,71 kg p.a. par personne par jour. Ces restrictions visent à réduire au minimum l'exposition des personnes qui appliquent le produit. Il est possible que l'application doive être réalisée sur plusieurs jours ou par plusieurs personnes.

Les travailleurs qui préparent les solutions pour le trempage des bulbes de fleurs ou qui effectuent des activités de nettoyage ou de réparation connexes doivent également porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des lunettes à coques latérales, ainsi que des chaussures et des chaussettes résistants aux produits chimiques. Les travailleurs qui manipulent des bulbes traités et qui touchent des surfaces ayant été en contact avec la solution de trempage ou pouvant avoir été contaminées par celle-ci doivent porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des

lunettes à coques latérales, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques.

NE PAS pénétrer ou laisser un travailleur pénétrer dans les sites traités avant la fin des délais de sécurité indiqués sur l'étiquette.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les petits mammifères sauvages. TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI. Ne pas en appliquer directement ou indirectement sur l'eau. Ne pas contaminer les étangs, les lacs, les rivières ou les fleuves en nettoyant l'équipement de pulvérisation ou en éliminant les déchets.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site d'application.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale/territoriale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial/territorial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

[ETIQUETTE DE LIVRET]

GROUPE M4 FONGICIDE

CAPTAN 80 WSP

COMMERCIAL

Granulés dispersibles dans l'eau

FONGICIDE AGRICOLE POUR LA SUPPRESSION DES MALADIES DES PLANTES

PRINCIPE ACTIF : Captane 80 %

AVERTISSEMENT, CONTIENT L'ALLERGÈNE SULFITES

DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION 33597 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

NE PAS VENDRE LES PETITS SACS HYDROSOLUBLES SÉPARÉMENT

Pour de l'aide médicale d'urgence et les questions de santé / sécurité appeler
ProPharma Group au 1.877.250.9291 (24 heures sur 24)

En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1.800.535.5053
(24 heures sur 24)

CONTENU NET : 250 g à 20 kg (250 g à 1 kg en petits sacs hydrosolubles)

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.

300 – 191 Lombard Avenue

Winnipeg, Manitoba

Canada R3B 0X2

1 855-264-6262

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

Le **CAPTAN 80 WSP** est un granulé dispersible dans l'eau qui est enfermée hermétiquement dans de petits sacs hydrosolubles (PSH) individuels. Les PSH et le pesticide se dissoudront facilement dans l'eau pour supprimer certaines maladies fongiques des fruits, légumes et cultures ornementales. Le **CAPTAN 80 WSP** est également utile pour traiter le sol afin de supprimer certaines pourritures des semences ainsi que la fonte des semis.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

CORROSIF pour les yeux. ÉVITER tout contact avec les yeux. PEUT IRRITER la peau. ÉVITER tout contact avec la peau.

Lors du mélange, du chargement et de l'application du produit et lors des activités de nettoyage et de réparation, porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures, des chaussettes, des lunettes à coques latérales et un appareil de protection respiratoire muni d'une cartouche antivapeurs organiques approuvée par le NIOSH comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides OU un boîtier approuvé par le NIOSH pour les pesticides.

Il n'est pas nécessaire de porter des lunettes à coques latérales et des gants à l'intérieur du cockpit. Le port d'un appareil de protection respiratoire n'est pas nécessaire dans le cockpit si ce dernier est doté d'un système de filtration de l'air.

Lorsque le produit est appliqué au moyen d'une rampe d'aspersion, utiliser un tracteur à cabine fermée si la quantité manipulée dépasse 57 kg p.a./jour. La cabine fermée doit assurer une protection physique et respiratoire (c'est-à-dire présence d'un dispositif de filtration des poussières et du brouillard et/ou de purification des gaz et des vapeurs).

La cabine fermée doit constituer une barrière contre les produits chimiques qui enveloppe complètement l'occupant et qui empêche le contact avec les pesticides à l'extérieur de la cabine. Le port d'un appareil de protection respiratoire, de lunettes à coques latérales et de gants résistant aux produits chimiques n'est pas obligatoire à l'intérieur de la cabine fermée, mais ces articles doivent être à portée de main pour permettre de quitter la cabine.

Lorsque le produit est appliqué par aspersion ou au moyen d'un pulvérisateur pneumatique monté sur un tracteur à cabine ouverte, porter également un couvre-chef résistant aux produits chimiques. Les couvre-chefs résistant aux produits chimiques peuvent être un chapeau Sou'Wester, un surôit résistant aux produits chimiques ou un surôit à large bord et un capuchon imperméables couvrant suffisamment le cou.

Lorsque le produit est appliqué à l'aide d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique, porter également une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long. De plus, lors des applications en serre à l'aide de ce matériel, la quantité maximale qui peut être manipulée est de 0,71 kg p.a. par personne par jour. Ces restrictions visent à réduire au minimum l'exposition des personnes qui appliquent le produit. Il est possible que l'application doive être réalisée sur plusieurs jours ou par plusieurs personnes.

Les travailleurs qui préparent les solutions pour le trempage des bulbes de fleurs ou qui effectuent des activités de nettoyage ou de réparation connexes doivent également porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des lunettes à coques latérales, ainsi que des chaussures et des chaussettes résistant aux produits chimiques. Les travailleurs qui manipulent des bulbes traités et qui

touchent des surfaces ayant été en contact avec la solution de trempage ou pouvant avoir été contaminées par celle-ci doivent porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des lunettes à coques latérales, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques.

NE PAS pénétrer ou permettre aux travailleurs de pénétrer dans les sites traités avant la fin du DS indiqué sur l'étiquette. Les employeurs doivent faire tout ce qui est possible pour planifier l'application des pesticides et les tâches de travailleurs de façon à éviter que ceux-ci aient à retourner dans les sites traités avant la fin du délai prescrit. Dans des circonstances exceptionnelles, un préposé à l'application des pesticides accrédité peut entrer dans les sites traités pour y effectuer des tâches non manuelles à court terme, s'il s'est écoulé au moins 4 heures depuis l'application et s'il porte un vêtement à manches longues, un pantalon long, des bottes en caoutchouc, des chaussettes, des lunettes à coques latérales, des gants résistant aux produits chimiques et un appareil de protection respiratoire muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides OU un boîtier approuvé par le NIOSH pour les pesticides. Il est interdit de passer plus d'une heure dans les sites traités par période de 24 heures ou avant la fin du délai de sécurité.

Enlever chaque jour les vêtements contaminés et les laver à fond avant de les remettre. Bien se laver les mains, le visage et les bras après avoir manipulé le **CAPTAN 80 WSP** et avant de boire, de manger ou de fumer. Prendre une douche après utilisation du produit ou à la fin de la journée de travail. Laver les vêtements et les gants avant de les remettre. Toujours travailler à l'abri du vent durant les opérations de mélange et de chargement. Garder les personnes non protégées à l'écart de la zone de manipulation du produit ou du voisinage pouvant être atteint par la dérive.

Appliquer uniquement lorsque les possibilités de dérive vers des secteurs habités ou des aires d'activité humaine (maisons, chalets, écoles et aires récréatives) sont minimales. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, du matériel d'application utilisé et des réglages du pulvérisateur.

NE PAS pénétrer ou laisser un travailleur pénétrer dans les sites traités avant la fin des délais de sécurité indiqués dans le tableau qui suit.

Culture	Activité	Délai de sécurité ^a
Plantes ornementales de serre ^b (fleurs non coupées) : applications foliaires sur les asters, les camélias, les œillets, les chrysanthèmes, les dahlias, les lilas, les roses et les tulipes	Toutes les activités	12 heures
Rhubarbe (dans des tunnels de forçage)	Toutes les activités	12 heures
Traitement du sol et des banquettes de serre (traitement du sol) : semis ou plants repiqués de roses et d'autres fleurs, arbustes, arbres, lits de semences de gazon, haricots, céleri, crucifères, aubergines, pois, tomates, piments et poivrons	Toutes les activités	12 heures
Vergers de pommiers et de poiriers qui ont une densité de production élevée et dont la largeur du couvert végétal par arbre ne dépasse pas 2 mètres (1 mètre pour atteindre le centre ou le tronc à partir de l'allée). Ces restrictions concernant l'architecture des arbres visent à réduire au minimum le contact des travailleurs avec le feuillage traité.	Éclaircissage manuel des fruits, récolte manuelle	15 jours
	Taille manuelle, palissage	6 jours
	Toutes les autres activités	2 jours ^c

Vergers de pommiers et de poiriers n'ayant pas une densité élevée : vergers de pommiers et de poiriers qui ne répondent pas aux exigences indiquées pour les vergers de pommiers et de poiriers à haute densité.	Éclaircissage manuel des fruits	24 jours
	Récolte manuelle	19 jours
	Taille manuelle, palissage	4 jours
	Toutes les autres activités	2 jours ^c
Cerisiers, pêchers, pruniers, pruniers à pruneaux, abricotiers, nectariniers	Éclaircissage manuel des fruits	29 jours
	Récolte manuelle	15 jours
	Toutes les autres activités	1 jour
Raisins	Écimage/rognage, annélation	78 jours
	Récolte manuelle, palissage (plein feuillage), liage (plein feuillage), effeuillage à la main	55 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Concombre (de plein champ)	Activités liées à l'irrigation par douchette ou à la lance donnant lieu à un contact avec le feuillage	10 jours
	Récolte manuelle, récolte mécanique, palissage, liage	3 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Pommes de terre	Activités liées à l'irrigation par douchette ou à la lance donnant lieu à un contact avec le feuillage	7 jours
	Épuration	6 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Tomates (de plein champ – applications foliaires)	Activités liées à l'irrigation par douchette ou à la lance donnant lieu à un contact avec le feuillage	10 jours
	Récolte manuelle, palissage, liage	7 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Fraises (de plein champ)	Activités liées à l'irrigation par douchette ou à la lance donnant lieu à un contact avec le feuillage	9 jours
	Récolte manuelle	6 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Framboises	Activités liées à l'irrigation par douchette ou à la lance donnant lieu à un contact avec le feuillage	7 jours
	Récolte manuelle, palissage / liage (plein feuillage)	6 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Bleuets en corymbe, mûres, mûres de Logan	Activités liées à l'irrigation par douchette ou à la lance donnant lieu à un contact avec le feuillage	6 jours
	Récolte manuelle, palissage / liage (plein feuillage)	5 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Bleuets nains	Activités liées à l'irrigation par douchette ou à la lance donnant lieu à un contact avec le feuillage	6 jours
	Toutes les autres activités	3 jours ^c

Ginseng	Activités liées à l'irrigation par douchette ou à la lance donnant lieu à un contact avec le feuillage	7 jours
	Récolte manuelle	4 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Plantes ornementales d'extérieur : foliaire (fleurs coupées)	Récolte manuelle, éboutonnage, taille manuelle (plein feuillage)	7 jours
	Toutes les autres activités	1 jour
Plantes ornementales d'extérieur : foliaire (fleurs non coupées)	Récolte manuelle, éboutonnage, taille manuelle (plein feuillage)	4 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Surfaces gazonnées (terrains de golf et gazonnières seulement)	Toutes les activités	12 heures
<p>^a Les DS supérieurs à 12 heures s'appliquent aux tâches manuelles. Si le DS pour une récolte manuelle est différent du délai d'attente avant la récolte, observer le délai le plus long des deux. Une récolte mécanique peut être effectuée lorsque le délai d'attente avant la récolte est écoulé, à condition qu'aucun travailleur n'entre en contact avec le feuillage traité. Si le DS est de 12 heures et qu'aucun délai d'attente avant la récolte n'est précisé, l'entrée dans le site traité n'est permise qu'après 12 heures.</p> <p>^b S'applique uniquement aux fleurs non coupées, car l'étiquette contiendra un énoncé interdisant l'utilisation sur les fleurs coupées.</p> <p>^c DS figurant actuellement sur l'étiquette.</p>		

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les petits mammifères sauvages. TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

Respecter les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI. Ne pas en appliquer directement ou indirectement sur l'eau. Ne pas contaminer les étangs, les lacs, les rivières ou les fleuves en nettoyant l'équipement de pulvérisation ou en éliminant les déchets.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR :

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les mises en garde relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Aux fins de la gestion de la résistance, veuillez noter que le **CAPTAN 80 WSP** contient un fongicide du Groupe M4. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au **CAPTAN 80 WSP** et à d'autres fongicides du Groupe M4. Une perte graduelle ou totale du degré d'éradication peut se produire avec le temps si ces fongicides sont utilisés à répétition dans les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, utiliser le **CAPTAN 80 WSP** ou d'autres fongicides du Groupe M4 en alternance avec ceux de groupes différents capables d'éradiquer les mêmes pathogènes.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques traitées afin de déceler toute manifestation de résistance. Informer ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. en présence d'une baisse possible de sensibilité à **CAPTAN 80 WSP** chez l'agent pathogène.

- Si la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'emploi. Cesser l'utilisation de ce produit et utiliser un autre fongicide présentant un site d'action ciblé différent, s'il existe.
- Communiquer avec le spécialiste agricole de la région ou avec des conseillers agricoles agréés pour obtenir d'autres recommandations en matière de gestion de la résistance aux pesticides et de GIP, relativement à des cultures et à des pathogènes précis.
- Pour d'autres renseignements ou pour signaler d'éventuels cas de résistance, communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1 855-264-6262.

MODE D'EMPLOI

MISES EN GARDE GÉNÉRALES D'USAGE

Respecter les restrictions fournies sur l'étiquette pour les cultures concernées. Les règlements de Santé Canada établissent les quantités permises de produits chimiques agricoles qui peuvent rester sur les cultures vivrières au moment de la récolte. Afin de ne pas dépasser ces quantités tolérées de résidus, utiliser seulement les doses recommandées et cesser toute pulvérisation dans le délai prescrit (en jours) pour chaque culture. Consulter les autorités agricoles locales pour de plus amples renseignements concernant la période et le nombre de traitements nécessaires car ceux-ci peuvent varier selon les conditions locales.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer par calme plat ni quand le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique : **NE PAS** appliquer par calme plat ni quand le vent souffle en rafales. **NE PAS** orienter le jet directement au-dessus des plantes à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. **NE PAS** appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h au site d'application (d'après la mesure prise à l'extérieur du site de traitement, du côté d'où vient le vent).

Pulvérisation aérienne : **NE PAS** appliquer par calme plat ni quand le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer ce produit lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées par les tourbillons en bout d'aile, la longueur de la rampe de pulvérisation occupée par les buses **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

INSTRUCTIONS CONCERNANT L'ÉPANDAGE AÉRIEN

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les mises en garde à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques au site permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons sans pulvérisation indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront chargés à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les mises en garde qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les mises en garde les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde à prendre relativement au produit

Lire et comprendre toute l'étiquette avant d'ouvrir cet emballage. Pour toute question, communiquer avec le fabricant ou obtenir des conseils techniques auprès du distributeur ou du représentant agricole de votre province. L'application de ce produit doit répondre à l'exigence suivante :

Volume : Appliquer la dose recommandée dans un volume de pulvérisation d'au moins 50,0 litres par hectare.

Zones tampons sans pulvérisation :

AUCUNE zone tampon **N'EST REQUISE** lors des applications localisées effectuées à l'aide de matériel manuel.

Respecter les zones tampons sans pulvérisation précisées dans le tableau qui suit entre le point d'application directe du produit et le bord le plus rapproché, dans la direction du vent, des habitats d'eau douce sensibles (lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, milieux humides, etc.) et des habitats estuariens ou marins sensibles.

Méthode	Culture	Zones tampons sans pulvérisation
---------	---------	----------------------------------

d'application		(mètres) requis pour la protection des :				
		habitats d'eau douce d'une profondeur de :		habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		
		moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Plantes ornementales d'extérieur (fleurs coupées et non coupées)		2	1	4	2
	Bleuets en corymbe, bleuets nains, mûres, mûres de Logan		2	1	5	2
	Ginseng, framboises		2	1	5	3
	Fraises		3	1	5	3
	Concombres, tomates, pommes de terre		3	1	10	4
	Surfaces gazonnées (terrains de golf et gazonnières seulement)		5	1	10	5
Pulvérisateur pneumatique	Bleuets en corymbe ou bleuets nains, mûres, mûres de Logan	Début de la croissance	25	3	35	30
		Fin de la croissance	15	2	25	20
	Framboises	Début de la croissance	25	3	40	30
		Fin de la croissance	20	2	30	20
	Vergers de pommiers et de poiriers, raisins	Début de la croissance	30	4	40	30
		Fin de la croissance	20	2	30	20
	Pêchers, pruniers, pruniers à pruneaux, abricotiers, nectariniers, cerisiers	Début de la croissance	30	5	40	35
		Fin de la croissance	20	3	35	25
Pulvérisation aérienne	Bleuets en corymbe ou bleuets nains	Voilure fixe	40	1	250	50
		Voilure tournante	30	1	125	40
	Vergers de pommiers et de poiriers	Voilure fixe	55	1	275	70
		Voilure tournante	40	1	150	50
	Raisins	Voilure fixe	65	1	325	85
		Voilure tournante	45	1	175	55
	Fraises	Voilure fixe	80	1	350	100
		Voilure tournante	55	1	175	70
	Pêchers, pruniers, pruniers à pruneaux, abricotiers, nectariniers	Voilure fixe	85	3	300	125
		Voilure tournante	55	1	175	75

Cerisiers	Voilure fixe	85	3	300	125
	Voilure tournante	60	1	175	75
Pommes de terre	Voilure fixe	90	3	350	125
	Voilure tournante	60	1	175	75
Concombres, tomates	Voilure fixe	100	5	350	150
	Voilure tournante	70	2	200	90

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon dans la section Pesticides du site Canada.ca.

COMPATIBILITÉ

Les matières alcalines comme la bouillie soufrée, le sulfure de calcium et la bouillie bordelaise réduisent l'activité fongique du **CAPTAN 80 WSP**. Ne pas appliquer le **CAPTAN 80 WSP** en combinaison avec de l'huile, ou immédiatement avant ou peu après des pulvérisations d'huile. Ne pas utiliser de combinaisons avec des préparations de phosphates organiques dans le solvant. L'emploi de dispersifs qui provoquent un mouillage excessif est déconseillé. Ne pas utiliser de combinaisons de **CAPTAN 80 WSP** et de soufre sur les cultures sensibles au soufre.

PHYTOTOXICITÉ

S'il est employé à des doses élevées ou dans des pulvérisations mouillantes, le **CAPTAN 80 WSP** peut provoquer des taches nécrotiques des feuilles tendres non parvenues à maturité de certaines variétés de pommes, de pêches, de prunes et de cerises. Ce type de dégâts est plus fréquent lors des premiers traitements postfloraux durant les longues périodes de temps humide, chaud et nuageux. Pour éviter le risque de taches sur les feuilles dans de telles conditions, utiliser le **CAPTAN 80 WSP** et les autres produits à pulvériser aux plus faibles doses recommandées et éviter de bassiner les arbres.

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE

Les petits sacs contenant le **CAPTAN 80 WSP** sont **hydrosolubles**, c'est-à-dire qu'ils se dissolvent complètement dans l'eau. Après avoir ouvert le sac extérieur, déposer le nombre requis de petits sacs non ouverts dans le réservoir de pulvérisation. Resceller le sac extérieur afin de protéger les petits sacs qui restent. Ne pas trop manipuler les petits sacs hydrosolubles ni les exposer à l'humidité car cela risque de provoquer leur rupture. Faire en sorte que les petits sacs ne soient pas mouillés avant le mélange de la solution de pulvérisation. Ne pas manipuler avec des mains mouillées.

1. Remplir le réservoir au tiers ou à moitié d'eau propre et mettre en marche le système d'agitation ou de retour en cuve.
2. Déposer le nombre requis de petits sacs non ouverts de **CAPTAN 80 WSP**, directement dans le réservoir de pulvérisation.
3. Une agitation vigoureuse est nécessaire pour que le **CAPTAN 80 WSP** soit entièrement

en suspension. La température de l'eau et le degré d'agitation détermineront le temps nécessaire pour que les petits sacs se dissolvent. Les petits sacs doivent être complètement dissous avant l'épandage ou avant d'ajouter des substances mélangées en cuve. Maintenir une agitation suffisante durant le mélange et l'épandage.

4. Ajouter les substances mélangées en cuve, le cas échéant.

DOSES D'APPLICATION CULTURES FRUITIÈRES

POMMES : Tavelure primaire (*Venturia inaequalis*), tache de suie (*Peltaster fruticola*, *Leptodontium elatuius* et *Geastrumia polystigmatis*), moucheture (*Schizothyrium pomi*), tache phoméenne (*Mycosphaerella pomi*), pourriture amère (*Colletotrichum gloeosporioides* et *C. acutatum*), pourriture noire (*Botryosphaeria obtuse*), chancre pérennant du pommier (*Gloeosporium perennans*) - Commencer à effectuer des applications préventives avant que l'infection ne s'établisse. Appliquer 3 kg/ha lorsque la pression de la maladie est faible à modérée seulement. Si la pression de la maladie est élevée ou que les conditions sont propices à une pression élevée de la maladie, mélanger en cuve du **CAPTAN 80 WSP** à la dose de 3 kg/ha avec un autre fongicide homologué pour combattre la même maladie, ou changer pour un autre fongicide homologué pour combattre la même maladie. Appliquer à un intervalle d'au moins 7 jours. Ne pas appliquer à moins de 7 jours de la récolte. L'arrosage en début de saison peut causer la tache nécrotique au feuillage des Red Delicious, Winesap et autres variétés sensibles. Peut être appliqué avec de l'équipement terrestre classique ou par avion. Se référer aux instructions concernant l'épandage aérien.

Vergers de pommiers ayant une densité élevée : Vergers de pommiers qui ont une densité de production élevée et dont la largeur du couvert végétal par arbre ne dépasse pas 2 m (1 m pour atteindre le centre ou le tronc à partir de l'allée). Ne pas utiliser plus de 10 applications par année.

Vergers de pommiers n'ayant pas une densité élevée : Ne pas utiliser plus de 2 applications par année. Lors de l'éclaircissage manuel d'une culture de fruits, effectuer 1 application avant l'éclaircissage et 1 application après l'éclaircissage.

Mélange en cuve avec le fongicide NOVA^{MC} (mycobutanil) pour supprimer la tavelure du pommier (APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT) - NOVA est un fongicide systémique. Pour le mélange en cuve, utiliser 340 g/ha (pleine dose) de NOVA et la moitié des doses recommandées du **CAPTAN 80 WSP** pour supprimer la tavelure. Suivre toutes les instructions énoncées sur l'étiquette de NOVA relativement à l'utilisation de ce produit.

ABRICOTS : Pourriture brune (brûlure des rameaux) (*Monilinia fructicola*) - Appliquer à titre préventif lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Une application peut être effectuée du stade des bourgeons roses jusqu'avant la récolte. Appliquer 4 kg/ha lorsque la pression de la maladie est faible à modérée. Si la pression de la maladie est élevée ou que les conditions sont propices à une pression élevée de la maladie, mélanger en cuve du **CAPTAN 80 WSP** à la dose de 4 kg/ha avec un autre fongicide homologué pour combattre la même maladie, ou changer pour un autre fongicide homologué pour combattre la même maladie. Ne pas utiliser plus de 1 application par année. Peut être appliqué jusqu'à 2 jours avant la récolte. Peut être appliqué avec de l'équipement terrestre classique ou par avion. Se référer aux instructions concernant l'épandage aérien.

CERISES (acides, douces) : Pourriture brune (*Monilinia fructicola*), criblure (tache des feuilles) (*Blumeriella jaapii*) - Les traitements postfloraux peuvent endommager le feuillage des variétés de cerises douces Schmidt et Emperor Francis. Appliquer à titre préventif lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Une application peut être

effectuée du stade des bourgeons roses jusqu'avant la récolte. Appliquer 4 kg/ha lorsque la pression de la maladie est faible à modérée. Si la pression de la maladie est élevée ou que les conditions sont propices à une pression élevée de la maladie, mélanger en cuve du **CAPTAN 80 WSP** à la dose de 4 kg/ha avec un autre fongicide homologué pour combattre la même maladie, ou changer pour un autre fongicide homologué pour combattre la même maladie. Ne pas utiliser plus de 1 application par année. Peut être appliqué jusqu'à 2 jours précédant la récolte des cerises douces. Peut être appliqué jusqu'à 5 jours précédant la récolte des cerises acides. Peut être appliqué avec de l'équipement terrestre classique ou par avion. Se référer aux instructions concernant l'épandage aérien.

PÊCHES ET NECTARINES : Pourriture brune (*Monilinia fructicola*), tavelure (*Cladosporium carpophilus*) - Appliquer à titre préventif lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Une application peut être effectuée du stade des bourgeons roses jusqu'avant la récolte. Appliquer 4 kg/ha lorsque la pression de la maladie est faible à modérée. Si la pression de la maladie est élevée ou que les conditions sont propices à une pression élevée de la maladie, mélanger en cuve du **CAPTAN 80 WSP** à la dose de 4 kg/ha avec un autre fongicide homologué pour combattre la même maladie, ou changer pour un autre fongicide homologué pour combattre la même maladie. Ne pas utiliser plus de 1 application par année. Peut être appliqué jusqu'à 2 jours avant la récolte. Peut être appliqué avec de l'équipement terrestre classique ou par avion. Se référer aux instructions concernant l'épandage aérien.

POIRES : Tavelure (*Venturia pirina*), tache de suie (*Peltaster fruticola*, *Leptodontium elatuius* et *Gaestrumia polystigmatis*) - Ne pas appliquer sur les poires Anjou. Commencer à effectuer des applications préventives avant que l'infection ne s'établisse. Appliquer 3 kg/ha lorsque la pression de la maladie est faible à modérée seulement. Si la pression de la maladie est élevée ou que les conditions sont propices à une pression élevée de la maladie, mélanger en cuve du **CAPTAN 80 WSP** à la dose de 3 kg/ha avec un autre fongicide homologué pour combattre la même maladie, ou changer pour un autre fongicide homologué pour combattre la même maladie. Appliquer à un intervalle d'au moins 7 jours. Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte. Peut être appliqué avec de l'équipement terrestre classique ou par avion. Se référer aux instructions concernant l'épandage aérien.

Vergers de poiriers ayant une densité élevée : Vergers de poiriers qui ont une densité de production élevée et dont la largeur du couvert végétal par arbre ne dépasse pas 2 m (1 m pour atteindre le centre ou le tronc à partir de l'allée). Ne pas utiliser plus de 10 applications par année.

Vergers de poiriers n'ayant pas une densité élevée : Ne pas utiliser plus de 2 applications par année. Lors de l'éclaircissage manuel d'une culture de fruits, effectuer 1 application avant l'éclaircissage et 1 application après l'éclaircissage.

PRUNES, PRUNEAUX : Nodule noir (*Apiosporina morbosa*), pourriture brune (*Monilinia fructicola*) - Appliquer à titre préventif lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Une application peut être effectuée du stade des bourgeons roses jusqu'avant la récolte. Appliquer 4 kg/ha lorsque la pression de la maladie est faible à modérée. Si la pression de la maladie est élevée ou que les conditions sont propices à une pression élevée de la maladie, mélanger en cuve du **CAPTAN 80 WSP** à la dose de 4 kg/ha avec un autre fongicide homologué pour combattre la même maladie, ou changer pour un autre fongicide homologué pour combattre la même maladie. Ne pas utiliser plus de 1 application par année. Peut être appliqué jusqu'à 2 jours avant la récolte. Peut être appliqué avec de l'équipement terrestre classique ou par avion. Se référer aux instructions concernant l'épandage aérien.

RAISINS : Branche moribonde (*Phomopsis viticola*) (infections de la saison en cours) -

Utiliser 2 kg/ha et appliquer lorsque les nouvelles pousses mesurent de 1 à 5 centimètres de long et de nouveau lorsqu'elles font de 10 à 15 centimètres de long. Ne pas utiliser plus de 2 applications par année pour la branche moribonde. Appliquer à un intervalle d'au moins 7 jours. **Mildiou (*Plasmopara viticola*), pourriture noire (*Guignardia bidwellii*)** - Utiliser 2 à 3 kg/ha. Une application peut être effectuée jusqu'à 7 jours avant la récolte. Ne pas utiliser plus de 1 application par année pour le mildiou ou la pourriture noire. Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte. Peut être appliqué avec de l'équipement terrestre classique ou par avion. Se référer aux instructions concernant l'épandage aérien.

FRAMBOISES : Pourriture du fruit (*Botrytis cinerea*), brûlure des dards (*Didymella applanate*) - Utiliser 2,5 kg/ha dans 1 000 litres d'eau par hectare. Appliquer à titre préventif lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Appliquer à un intervalle d'au moins 7 jours. Ne pas utiliser plus de 6 applications par année. Peut être appliqué jusqu'à 2 jours avant la récolte. Ne pas appliquer par voie aérienne.

MÛRES : Pourriture du fruit (*Botrytis cinerea*) - Utiliser 2,25 kg/ha dans 1 000 litres d'eau par hectare. Appliquer à titre préventif lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Appliquer à un intervalle d'au moins 7 jours. Ne pas utiliser plus de 6 applications par année. Peut être appliqué jusqu'à 2 jours avant la récolte. Ne pas appliquer par voie aérienne.

MÛRES DE LOGAN : Tache de la tige (*Elsinoë veneta*), pourriture du fruit (*Botrytis cinerea*), tache foliaire (*Septoria rubi*), brûlure des dards (*Didymella applanate*) - Utiliser 1,5 à 2,25 kg dans 1 000 litres d'eau par hectare. Appliquer à titre préventif lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Appliquer à un intervalle d'au moins 7 jours. Ne pas utiliser plus de 6 applications par année. Peut être appliqué jusqu'à 2 jours avant la récolte. Ne pas appliquer par voie aérienne.

BLEUETS : Pourriture du fruit (*Botrytis cinerea*), pourriture sclérotique (*Monilinia vaccinii-corymbosi*) - Utiliser 2,25 kg dans 1 000 litres d'eau par hectare. Appliquer à titre préventif lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Appliquer à un intervalle d'au moins 7 jours. Ne pas utiliser plus de 6 applications par année. Peut être appliqué jusqu'à 2 jours avant la récolte. Peut être appliqué avec de l'équipement terrestre classique ou par avion. Se référer aux instructions concernant l'épandage aérien.

FRAISES : Moisissure grise (*Botrytis cinerea*), tache foliaire (*Mycosphaerella fragariae*) - Utiliser 1 000 litres d'eau par hectare. Appliquer à titre préventif lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Appliquer 3,5 kg/ha lorsque la pression de la maladie est faible à modérée seulement. Si la pression de la maladie est élevée ou que les conditions sont propices à une pression élevée de la maladie, mélanger en cuve du **CAPTAN 80 WSP** à la dose de 3,5 kg/ha avec un autre fongicide homologué pour combattre la même maladie, ou changer pour un autre fongicide homologué pour combattre la même maladie. Appliquer à un intervalle d'au moins 7 jours. Ne pas utiliser plus de 6 applications par année. Peut être appliqué jusqu'à 2 jours avant la récolte. Peut être appliqué avec de l'équipement terrestre classique ou par avion. Se référer aux instructions concernant l'épandage aérien. **NE PAS** utiliser sur les fraises cultivés en serre.

RHUBARBE (DANS LES SERRES À FORCER) : Moisissure grise (*Botrytis cinerea*) - Utiliser 1,25 à 2 kg dans 1 000 litres d'eau. Volume de pulvérisation maximal de 150 L/ha. Appliquer à titre préventif lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Appliquer à un intervalle d'au moins 7 jours. Ne pas utiliser plus de 6 applications par année. Peut être appliqué jusqu'à 2 jours avant la récolte. Ne pas appliquer par voie aérienne.

CULTURES LÉGUMIÈRES ET ORNEMENTALES

CONCOMBRES : Anthracnose (*Colletotrichum ohriculare*), gale (*Cladosporium cucumerinum*) - Utiliser 2,25 à 4,25 kg par hectare dans suffisamment d'eau pour permettre une couverture complète. Appliquer à titre préventif lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Appliquer à un intervalle d'au moins 7 jours. Ne pas utiliser plus de 3 applications par année. Utiliser 2,25 à 3,25 kg sur les jeunes plants, 3,25 à 4,25 kg sur les plants matures. Peut être appliqué jusqu'à 2 jours avant la récolte. Peut être appliqué avec de l'équipement terrestre classique ou par avion. Se référer aux instructions concernant l'épandage aérien. **NE PAS** utiliser sur les concombres cultivés en serre.

POMMES DE TERRE : Brûlure alternarienne (*Alternaria solani*), mildiou (*Phytophthora infestans*) - Utiliser 2,5 à 3,75 kg par hectare dans suffisamment d'eau pour permettre une couverture complète. Appliquer à titre préventif lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Appliquer à un intervalle d'au moins 7 jours. Ne pas utiliser plus de 3 applications par année. Peut être appliqué jusqu'à 7 jours avant la récolte. Peut être appliqué avec de l'équipement terrestre classique ou par avion. Se référer aux instructions concernant l'épandage aérien.

TOMATES : Anthracnose (*Colletotrichum* spp.), tache septorienne (*Septoria lycopersici*) - Utiliser 2,75 à 4,25 kg par hectare dans suffisamment d'eau pour permettre une couverture complète. Appliquer à titre préventif lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Appliquer à un intervalle d'au moins 7 jours. Ne pas utiliser plus de 3 applications par année. Peut être appliqué jusqu'à 2 jours avant la récolte. Peut être appliqué avec de l'équipement terrestre classique ou par avion. Se référer aux instructions concernant l'épandage aérien. **NE PAS** utiliser sur les tomates cultivées en serre.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres qu'ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. (« ADAMA ») dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, ADAMA n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

GINSENG

Pour la suppression de la pourriture rhizoctonienne des racines (*Rhizoctonia solani*), de la pourriture pythienne des racines et de la fonte des semis (*Pythium* spp.), de la pourriture phytophthoréenne des racines (*Phytophthora cactorum*) et de la moisissure grise (*Botrytis cinerea*), ainsi que de la répression du pourridié passager (*Cylindrocarpon destructans*), appliquer le **CAPTAN 80 WSP** sous forme de pulvérisation foliaire généralisée à raison de 2,5 kg/ha (2,0 kg p.a./ha) dans un volume de pulvérisation de 935 à 1 871 L d'eau/ha. Commencer les épandages avant l'apparition de la maladie, lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie, en respectant un intervalle minimal de 7 jours. Ne pas faire plus de 8 applications. Application terrestre seulement. Ne pas appliquer dans les 20 jours précédant la récolte.

La dose d'application doit tenir compte d'une quantité de 2,5 kg de produit par hectare, appliquée dans le volume de support approprié, afin d'obtenir une couverture complète de toutes les surfaces de la plante. Par exemple, pour appliquer 1 000 litres d'eau par hectare, bien mélanger 2,5 kg de produit dans 1 000 litres d'eau et appliquer de façon à couvrir complètement toutes les surfaces aériennes de la plante pour une suppression optimale de la maladie. Mélanger et appliquer avec soin pour éviter de dépasser les doses de 2,5 kg de produit par hectare, quel que soit le volume de pulvérisation.

GAZON et PLANTES ORNEMENTALES

TRAITEMENT EN PLEINE TERRE ET EN SERRE : Utiliser pour traiter le sol contre la fonte des semis et les pourritures des racines des semis ou des plants repiqués de rosiers (et autres arbustes, arbres et fleurs), les lits de semences de gazon et les légumes (haricots, pois, céleri, crucifères, aubergines, poivrons, tomates). Utiliser 1,5 kg par 1 000 litres d'eau et appliquer à des doses de 50 à 85 litres par 100 m². Mélanger aux premiers 7,5 à 10 cm de sol avant de planter. Ne pas utiliser plus de 1 application par année. Ne pas appliquer par voie aérienne.

GAZON (terrains de golf et gazonnières seulement) : **Plaque brune (*Rhizoctonia solani*), fonte des semis (*Pythium*, *Rhizoctonia*, et *Fusarium* spp.), tache des feuilles et fonte helminthosporienne (*Bipolaris*, *Drechslera* et *Exserohilum* spp.), pourriture des racines (*Pythium* spp.)** - Utiliser 60 grammes dans 20 L d'eau par 100 m². Appliquer à titre préventif lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Ne pas utiliser plus de 1 application par année. Ne pas appliquer sur les pelouses résidentielles, dans les parcs, les terrains d'écoles, les terrains de sports et autres aires de loisirs. Ne pas appliquer par voie aérienne.

PLANTES ORNEMENTALES D'EXTÉRIEUR : foliaire (fleurs coupées) - Ne pas appliquer plus d'une application par année à un maximum de 1,5 kg/ha.

CAMÉLIAS : Brûlure des pétales (*Ciborinia camelliae*) - Utiliser 1,25 kg dans 1 000 litres d'eau. Appliquer à titre préventif lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Appliquer sur les feuilles et sur le sol autour des plants. Répéter le traitement à intervalles de 7 à 10 jours si la pression de la maladie persiste, ou si les conditions environnementales sont propices au développement de la maladie. Ne pas utiliser plus de 6 applications par année. **NE PAS** utiliser sur les fleurs coupées de serre. Ne pas appliquer par voie aérienne.

CEILLETS : Brûlure alternarienne (*Alternaria dianthicola*, *A. dianthi*), CHRYSANTHÈMES : Brûlure des fleurs (*Botrytis cinerea*), tache septorienne (*Septoria chrysanthemi*, *S. chrysanthemella*), ROSES : Tache noire (*Diplocarpon rosae*) - Utiliser 1,25 à 1,5 kg dans 1 000 litres d'eau. Appliquer de façon à couvrir uniformément les deux faces des feuilles. Appliquer à titre préventif lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Répéter le traitement à intervalles de 7 à 10 jours si la pression de la maladie persiste, ou si les conditions environnementales sont propices au développement de la maladie. Ne pas utiliser plus de 6 applications par année. Ne pas appliquer par voie aérienne. **NE PAS** utiliser sur les fleurs coupées de serre.

ASTERS, DAHLIAS, LILAS, ROSES, TULIPES : Brûlure des fleurs (*Botrytis cinerea*) - Utiliser 1,25 kg dans 1 000 litres d'eau. Appliquer à titre préventif lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Répéter le traitement à intervalles de 7 à 10 jours si la pression de la maladie persiste, ou si les conditions environnementales sont propices au développement de la maladie. Ne pas utiliser plus de 6 applications par année. Ne pas appliquer par voie aérienne. **NE PAS** utiliser sur les fleurs coupées de serre.

BÉGONIAS (TUBÉREUX), JONQUILLES, DAHLIAS, GLAÏEULS, IRIS (BULBEUX), NARCISSES, TULIPES : Fonte des semis, pourritures des bulbes (*Pythium*, *Rhizoctonia* et *Fusarium* spp.) - Utiliser 3,75 à 9,5 kg dans 1 000 litres d'eau. Avant d'entreposer, tremper et laisser sécher. **NE PAS** effectuer le trempage des bulbes à la main. Un équipement de trempage mécanique ou automatisé doit être utilisé (par exemple, un transporteur à courroie ou un élévateur à fourches). Ne pas appliquer par voie aérienne. **NE PAS** utiliser sur les fleurs coupées de serre.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site d'application.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale/territoriale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial/territorial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

NOVA est une marque de commerce de Corteva Agriscience Canada Company (« Corteva ») ou d'une société affiliée à Corteva.

<< Water Soluble Pouch Text>>

CAPTAN 80 WSP

Granulés dispersibles dans l'eau

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS CONSULTER LA BROCHURE DU
MODE D'EMPLOI POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS COMPLETS SUR LES
MISES EN GARDE À OBSERVER

Principe actif : Captane 80 % N° d'hom. 33597

AVERTISSEMENT, CONTIENT L'ALLERGÈNE SULFITES

DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

Contenu net : 250 g à 20 kg (250 g à 1 kg en petits sacs hydrosolubles)

[CONTAINER LABEL]

POUR UTILISATION D'URGENCE SEULEMENT
Pour vente et utilisation en Ontario seulement pour la suppression d'anthraxose causée par le *Colletotrichum* spp. sur des poivrons de plein champ, du 5 avril 2024 jusqu'au 4 avril 2025

GROUPE M4 FONGICIDE

CAPTAN 80 WSP

COMMERCIAL

Granulés dispersibles dans l'eau

FONGICIDE AGRICOLE POUR LA SUPPRESSION DES MALADIES DES PLANTES

PRINCIPE ACTIF : Captane 80 %

AVERTISSEMENT, CONTIENT L'ALLERGÈNE SULFITES

DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION 33597 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

NE PAS VENDRE LES PETITS SACS HYDROSOLUBLES SÉPARÉMENT

Pour de l'aide médicale d'urgence et les questions de santé / sécurité appeler

ProPharma Group au 1.877.250.9291 (24 heures sur 24)

En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1.800.535.5053 (24 heures sur 24)

CONTENU NET : 250 g à 20 kg (250 g à 1 kg en petits sacs hydrosolubles)

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.

300 – 191 Lombard Avenue

Winnipeg, Manitoba

Canada R3B 0X2

1 855-264-6262

MISES EN GARDE GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

CORROSIF pour les yeux. ÉVITER tout contact avec les yeux. PEUT IRRITER la peau.
ÉVITER tout contact avec la peau.

Appliquer uniquement lorsque les possibilités de dérive vers des secteurs habités ou des aires d'activité humaine (maisons, chalets, écoles et aires récréatives) sont minimales. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, du matériel d'application utilisé et des réglages du pulvérisateur.

Lors du mélange, du chargement et de l'application du produit et lors des activités de nettoyage et de réparation, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures, des chaussettes, des lunettes à coques latérales et un appareil de protection respiratoire muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides OU un boîtier approuvé par le NIOSH pour les pesticides.

Lorsque le produit est appliqué au moyen d'une rampe d'aspersion, utiliser un tracteur à cabine fermée si la quantité manipulée dépasse 57 kg p.a./jour. La cabine fermée doit assurer une protection physique et respiratoire (c'est-à-dire présence d'un dispositif de filtration des poussières et du brouillard et/ou de purification des gaz et des vapeurs).

La cabine fermée doit constituer une barrière contre les produits chimiques qui enveloppe complètement l'occupant et qui empêche le contact avec les pesticides à l'extérieur de la cabine. Le port d'un appareil de protection respiratoire, de lunettes à coques latérales et de gants résistant aux produits chimiques n'est pas obligatoire à l'intérieur de la cabine fermée, mais ces articles doivent être à portée de main pour permettre de quitter la cabine.

Lorsque le produit est appliqué à l'aide d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique, porter également une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long.

NE PAS pénétrer ou laisser un travailleur pénétrer dans les sites traités avant la fin des délais de sécurité (DS) indiqués sur l'étiquette.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro

d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les petits mammifères sauvages. TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale/territoriale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial/territorial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PMRA Approved
2024-1252
2024-04-05

[ÉTIQUETTE DE LIVRET]

POUR UTILISATION D'URGENCE SEULEMENT
Pour vente et utilisation en Ontario seulement pour la suppression
d'anthraxose causée par le *Colletotrichum* spp. sur des poivrons de
plein champ, du 5 avril 2024 jusqu'au 4 avril 2025

GROUPE M4 FONGICIDE

CAPTAN 80 WSP

COMMERCIAL

Granulés dispersibles dans l'eau

FONGICIDE AGRICOLE POUR LA SUPPRESSION DES MALADIES DES PLANTES

PRINCIPE ACTIF : Captane 80 %

AVERTISSEMENT, CONTIENT L'ALLERGÈNE SULFITES

DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION 33597 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

NE PAS VENDRE LES PETITS SACS HYDROSOLUBLES SÉPARÉMENT

Pour de l'aide médicale d'urgence et les questions de santé / sécurité appeler
ProPharma Group au 1.877.250.9291 (24 heures sur 24)

En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1.800.535.5053
(24 heures sur 24)

CONTENU NET : 250 g à 20 kg (250 g à 1 kg en petits sacs hydrosolubles)

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300 – 191 Lombard Avenue
Winnipeg, Manitoba
Canada R3B 0X2
1 855-264-6262

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

Le **CAPTAN 80 WSP** est un granulé dispersible dans l'eau qui est enfermée hermétiquement dans de petits sacs hydrosolubles (PSH) individuels. Les PSH et le pesticide se dissoudront facilement dans l'eau pour l'utilisation sous forme de pulvérisation pour supprimer l'antracnose causée par le *Colletotrichum* spp. sur des poivrons de plein champ.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

CORROSIF pour les yeux. ÉVITER tout contact avec les yeux. PEUT IRRITER la peau. ÉVITER tout contact avec la peau.

Lors du mélange, du chargement et de l'application du produit et lors des activités de nettoyage et de réparation, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures, des chaussettes, des lunettes à coques latérales et un appareil de protection respiratoire muni d'une cartouche antivapeurs organiques approuvée par le NIOSH comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides OU un boîtier approuvé par le NIOSH pour les pesticides.

Lorsque le produit est appliqué au moyen d'une rampe d'aspersion, utiliser un tracteur à cabine fermée si la quantité manipulée dépasse 57 kg p.a./jour. La cabine fermée doit assurer une protection physique et respiratoire (c'est-à-dire présence d'un dispositif de filtration des poussières et du brouillard et/ou de purification des gaz et des vapeurs).

La cabine fermée doit constituer une barrière contre les produits chimiques qui enveloppe complètement l'occupant et qui empêche le contact avec les pesticides à l'extérieur de la cabine. Le port d'un appareil de protection respiratoire, de lunettes à coques latérales et de gants résistant aux produits chimiques n'est pas obligatoire à l'intérieur de la cabine fermée, mais ces articles doivent être à portée de main pour permettre de quitter la cabine.

Lorsque le produit est appliqué à l'aide d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique, porter également une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long.

NE PAS pénétrer ou permettre aux travailleurs de pénétrer dans les sites traités avant la fin du délai de sécurité (DS) indiqué sur l'étiquette. Les employeurs doivent faire tout ce qui est possible pour planifier l'application des pesticides et les tâches de travailleurs de façon à éviter que ceux-ci aient à retourner dans les sites traités avant la fin du délai prescrit. Dans des circonstances exceptionnelles, un préposé à l'application des pesticides accrédité peut entrer dans les sites traités pour y effectuer des tâches non manuelles à court terme, s'il s'est écoulé au moins 4 heures depuis l'application et s'il porte une chemise à manches longues, un pantalon long, des bottes en caoutchouc, des chaussettes, des lunettes à coques latérales, des gants résistant aux produits chimiques et un appareil de protection respiratoire muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides OU un boîtier approuvé par le NIOSH pour les pesticides. Il est interdit de passer plus d'une heure dans les sites traités par période de 24 heures ou avant la fin du délai de sécurité.

Enlever chaque jour les vêtements contaminés et les laver à fond avant de les remettre. Bien se laver les mains, le visage et les bras après avoir manipulé le **CAPTAN 80 WSP** et avant de boire, de manger ou de fumer. Prendre une douche après utilisation du produit ou à la fin de la journée de travail. Laver les vêtements et les gants avant de les remettre. Toujours travailler à l'abri du vent durant les opérations de mélange et de chargement. Garder les personnes non protégées à

l'écart de la zone de manipulation du produit ou du voisinage pouvant être atteint par la dérive.

Appliquer uniquement lorsque les possibilités de dérive vers des secteurs habités ou des aires d'activité humaine (maisons, chalets, écoles et aires récréatives) sont minimales. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, du matériel d'application utilisé et des réglages du pulvérisateur.

NE PAS pénétrer ou laisser un travailleur pénétrer dans les sites traités avant la fin des délais de sécurité (DS) indiqués dans le tableau qui suit.

Culture	Activité	Délai de sécurité ^a
Poivrons (cultivés en plein champ – applications foliaires)	Activités liées à l'irrigation par douchette ou à la lance donnant lieu à un contact avec le feuillage	10 jours
	Récolte manuelle, palissage / liage	7 jours
	Toutes les autres activités	12 heures

^a Les DS supérieurs à 12 heures s'appliquent aux tâches manuelles. Si le DS pour une récolte manuelle est différent du délai d'attente avant la récolte, observer le délai le plus long des deux. Une récolte mécanique peut être effectuée lorsque le délai d'attente avant la récolte est écoulé, à condition qu'aucun travailleur n'entre en contact avec le feuillage traité. Si le DS est de 12 heures et qu'aucun délai d'attente avant la récolte n'est précisé, l'entrée dans le site traité n'est permise qu'après 12 heures.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les petits mammifères sauvages. TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI. Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR :

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les mises en garde relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Aux fins de la gestion de la résistance, veuillez noter que le **CAPTAN 80 WSP** contient un fongicide du Groupe M4. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au **CAPTAN 80 WSP** et à d'autres fongicides du Groupe M4. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le **FONGICIDE CAPTAN 80 WSP** ou d'autres fongicides du même Groupe M04 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que

- l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
 - Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. en présence d'une baisse possible de sensibilité à **CAPTAN 80 WSP** chez l'agent pathogène.
 - Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.
 - Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
 - Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance de résistance, communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1 855-264-6262.

MODE D'EMPLOI

MISES EN GARDE GÉNÉRALES D'USAGE

Respecter les restrictions fournies sur l'étiquette. Les règlements de Santé Canada établissent les quantités permises de produits chimiques agricoles qui peuvent rester sur les cultures vivrières au moment de la récolte. Afin de ne pas dépasser ces quantités tolérées de résidus, utiliser seulement les doses recommandées et cesser toute pulvérisation dans le délai prescrit (en jours) ou avant le stade indiqué pour chaque culture. Consulter les autorités agricoles locales pour de plus amples renseignements concernant la période et le nombre de traitements nécessaires car ceux-ci peuvent varier selon les conditions locales.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer par calme plat ni quand le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Mises en garde à prendre relativement au produit

Lire et comprendre toute l'étiquette avant d'ouvrir cet emballage. Pour toute question, communiquer avec le fabricant ou obtenir des conseils techniques auprès du distributeur ou du représentant agricole de votre province. L'application de ce produit doit répondre à l'exigence suivante :

Volume : Appliquer la dose recommandée dans un volume de pulvérisation d'au moins 50,0 litres par hectare.

Zones tampons de pulvérisation :

Une zone tampon de pulvérisation n'est **PAS** requise pour :

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette
- l'utilisation d'un pulvérisateur à écran de protection à profil bas, qui fait en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec les cultures, les fruits ou le feuillage.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons de pulvérisation (mètres) requises pour la protection des :			
		habitats d'eau douce d'une profondeur de :		habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :	
		moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m
Pulvérisateur agricole	Poivrons	3	1	1	4

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

COMPATIBILITÉ

Les matières alcalines comme la bouillie soufrée, le sulfure de calcium et la bouillie bordelaise réduisent l'activité fongique du **CAPTAN 80 WSP**. Ne pas appliquer le **CAPTAN 80 WSP** en combinaison avec de l'huile, ou immédiatement avant ou peu après des pulvérisations d'huile. Ne pas utiliser de combinaisons avec des préparations de phosphates organiques dans le solvant. L'emploi de dispersifs qui provoquent un mouillage excessif est déconseillé. Ne pas utiliser de combinaisons de **CAPTAN 80 WSP** et de soufre sur les cultures sensibles au soufre.

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE

Les petits sacs contenant le **CAPTAN 80 WSP** sont **hydrosolubles**, c'est-à-dire qu'ils se dissolvent complètement dans l'eau. Après avoir ouvert le sac extérieur, déposer le nombre requis de petits sacs non ouverts dans le réservoir de pulvérisation. Resceller le sac extérieur afin de protéger les petits sacs qui restent. Ne pas trop manipuler les petits sacs hydrosolubles ni les exposer à l'humidité car cela risque de provoquer leur rupture. Faire en sorte que les petits sacs ne soient pas mouillés avant le mélange de la solution de pulvérisation. Ne pas manipuler avec des mains mouillées.

1. Remplir le réservoir au tiers ou à moitié d'eau propre et mettre en marche le système

d'agitation ou de retour en cuve.

2. Déposer le nombre requis de petits sacs non ouverts de **CAPTAN 80 WSP**, directement dans le réservoir de pulvérisation.
3. Une agitation vigoureuse est nécessaire pour que le **CAPTAN 80 WSP** soit entièrement en suspension. La température de l'eau et le degré d'agitation détermineront le temps nécessaire pour que les petits sacs se dissolvent. Les petits sacs doivent être complètement dissous avant l'épandage ou avant d'ajouter des substances mélangées en cuve. Maintenir une agitation suffisante durant le mélange et l'épandage.
4. Ajouter les substances mélangées en cuve, le cas échéant.

TAUX DE DEMANDE

POIVRONS : Anthracnose (*Colletotrichum spp.*) - Utiliser 2,25 à 4,25 kg par hectare dans suffisamment d'eau pour une couverture complète. Appliquer à titre préventif, lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Appliquer à un intervalle minimum de 7 jours. Ne faites pas plus de 3 demandes par an. Utiliser 2,25 à 3,25 kg par hectare sur les jeunes plants, 3,25 à 4,25 kg par hectare sur les plants matures. Peut être appliqué jusqu'à 2 jours avant la récolte. Peut être appliqué avec un équipement terrestre conventionnel.

NE PAS utiliser sur les poivrons de serre.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale/territoriale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial/territorial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PMRA Approved
2024-1252
2024-04-05

<< Water Soluble Pouch Text>>

CAPTAN 80 WSP

Granulés dispersibles dans l'eau

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONSULTER LA BROCHURE DU MODE D'EMPLOI POUR OBTENIR DES
RENSEIGNEMENTS COMPLETS SUR LES MISES EN GARDE À OBSERVER

PRINCIPE ACTIF: Captane 80 % N° D'HOM. 33597 LPA

AVERTISSEMENT, CONTIENT L'ALLERGÈNE SULFITES

DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

Contenu net : 250 g à 20 kg (250 g à 1 kg en petits sacs hydrosolubles)